Nations Unies A/59/419

Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 154 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars des États-Unis
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05	384 350 400[a]
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05	378 472 800

[a] Dont un crédit de 200 646 600 dollars déjà ouvert pour l'exercice en application de la résolution 58/310 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2004.

I. Introduction

1. **On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 18, 29, 31, 34 et 37, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 5 877 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/289). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.**

2. En mai 2004, le Secrétaire général a présenté pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) un projet de budget portant sur la période de 15 mois allant du 4 avril 2004 au 30 juin 2005 (A/58/788). Sur la recommandation du Comité consultatif, dans sa résolution 58/310 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, pour la mise en place de celle-ci, du 4 avril au

04-53975 (F) 111004 111004
0453975

30 juin 2004, un crédit d'un montant de 96 368 100 dollars comprenant le montant de 49 943 300 dollars déjà autorisé par le Comité consultatif conformément à la section IV de la résolution 49/233 A en date du 23 décembre 1994.

3. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a également décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de l'Opération un crédit de 211 101 400 dollars, dont 200 646 600 dollars pour le fonctionnement de l'Opération du 1er juillet au 31 décembre 2004, 8 547 300 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 1 907 500 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies, étant entendu que des prévisions révisées seraient présentées en septembre 2004 pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, comme l'avait recommandé le Comité consultatif (voir A/58/806, par. 45). Ces prévisions révisées figurent dans le projet de budget publié sous la cote A/59/289.

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de l'ONUCI figure à la fin du présent rapport.

II. Période du 1er juillet au 31 décembre 2004 : dépenses et occupation des postes

5. Le Comité consultatif a reçu des données, arrêtées au 24 septembre 2004, sur les dépenses de la période du 1er juillet au 31 décembre 2004 (voir annexe I). Elles se montaient à 84 648 000 dollars, pour un crédit ouvert de 200 646 600 dollars. Le Comité a aussi reçu les données suivantes, arrêtées au 25 septembre 2004, sur l'occupation des postes de l'ONUCI :

	Nombre de postes autorisés/proposés dans le projet initial (A/58/788)	*Nombre de postes pourvus*	*Taux de vacance de postes (pourcentage)*	*Nombre de postes autorisés/proposés dans les prévisions révisées (A/59/289)*
Observateurs militaires[a]	200	166	17	200
Contingents[a]	6 040	5 843	3	6 040
Police civile[a]	350	210	40	350
Personnel international[b]	401[c]	212	47	387
Agents des services généraux recrutés sur le plan national[b]	439	221	50	387
Administrateurs recrutés sur le plan national[b]	18	1	94	18
Volontaires des Nations Unies[b]	232	59	75	215

[a] Effectif le plus élevé autorisé pour la période.
[b] Effectif le plus élevé proposé pour la période.
[c] Compte tenu des réductions recommandées par le Comité consultatif (A/58/806, par. 30 et 32).

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

A. Mandat et résultats prévus

6. **Le Comité consultatif félicite une nouvelle fois le Secrétariat pour la qualité du cadre axé sur les résultats élaboré pour l'ONUCI; il note en particulier que les composantes et les réalisations escomptées correspondent bien au mandat de la mission, établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004) du 27 février 2004. Toutefois, il souligne que si la mission semble accorder beaucoup d'importance au pilier Coordination des opérations humanitaires, comme en témoigne la création du poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction, les produits de la composante 3 ne reflètent pas cette priorité. En fait, le document budgétaire ne donne pas vraiment corps à la notion de mission intégrée et ne met pas en évidence la fonction de coordination, alors que l'ONUCI a déjà six mois d'expérience de cette structure**[1].

1. Désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation

7. L'organigramme proposé pour la mission comprend une Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, qui doit aider la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion à mettre en œuvre son programme.

8. Le Comité consultatif note que, selon l'accord d'Accra III, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit commencer le 15 octobre 2004 (voir S/2004/697, par. 35). Il a été informé qu'il était prévu de mettre en place 11 centres de désarmement, démobilisation et réinsertion et que 6 étaient déjà prêts à fonctionner (3 dans le nord et 3 dans le sud). Il a demandé des renseignements détaillés sur le financement du programme, semblables à ceux qui lui avaient été présentés lorsqu'il a examiné le financement de l'ONUCI en mai 2004 (voir A/58/806, annexe III), mais ne les a pas reçus. **Le Comité consultatif demande que ces renseignements soient présentés à la Cinquième Commission avant qu'elle examine le projet de budget de l'ONUCI. Il demande aussi qu'à l'avenir, des renseignements de ce type soient fournis pour toutes les missions qui ont une composante désarmement, démobilisation et réinsertion.**

9. Le Comité consultatif croit comprendre que le financement de la phase de réinsertion, qui devait être en grande partie assuré grâce à un prêt de 65 millions de dollars de la Banque mondiale, pose encore des difficultés. Suivant les conditions qu'elle impose pour le remboursement de ses prêts, la Banque a suspendu ses versements à la Côte d'Ivoire, qui ne s'était pas acquittée de ses obligations au titre de sa dette. Elle cherche actuellement d'autres moyens de soutenir le processus de paix (voir S/2004/697, par. 36).

---

[1] Le Comité sait que le Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction a été nommé en août 2004, mais la structure en question était en place depuis avril 2004.

2. Coopération régionale

10. Dans sa résolution 1528 (2004), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'encourager les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest à mettre en commun leurs moyens logistiques et administratifs, dans la mesure du possible, et sans préjudice de leur capacité opérationnelle d'exécution de leurs mandats respectifs, en vue d'accroître leur efficacité et de réduire leur coût, et a prié l'ONUCI d'exécuter son mandat en étroite coopération avec les missions des Nations Unies en Sierra Leone et au Libéria, en particulier en ce qui concerne la prévention des mouvements d'armes et de combattants à travers leurs frontières communes et la mise en œuvre des programmes de désarmement et de démobilisation.

11. Le Comité consultatif a entendu un exposé sur la coopération entre les missions de la région, qui revêt trois formes différentes : partage de l'information, notamment au moyen de réunions et d'échanges, détachements ou transferts de personnel militaire, de personnel technique et de personnel d'appui; mise en commun des enseignements tirés de l'expérience, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; et opérations communes telles que patrouilles coordonnées aux frontières. Le Comité a été informé qu'un rapport sur la coopération entre les missions et les activités transfrontières était en préparation et paraîtrait dans les semaines à venir.

12. Le Comité consultatif a été informé que les missions avaient aussi coopéré en mettant en commun des moyens logistiques tels que véhicules, matériel informatique et matériel d'aviation. À sa demande, il a reçu des renseignements détaillés sur ce type de coopération (voir l'annexe II).

3. Droits de l'homme

13. L'ONUCI comprend un Bureau des droits de l'homme, qui est chargé de fournir des conseils et une assistance technique au Gouvernement de réconciliation nationale pour l'application des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis relatives aux droits de l'homme et à la justice. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2004/697), en juin 2004, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a créé la Commission internationale d'enquête prévue par l'Accord de Linas-Marcoussis et chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies, l'ONUCI apporte à la Commission, contre remboursement, un appui administratif et logistique, notamment sous la forme de véhicules, de transports aériens et de transmissions. Il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget.

4. Préparatifs des élections

14. L'organigramme de l'Opération comprend un Bureau de l'assistance électorale, qui est chargé de suivre toutes les phases du processus électoral et d'en rendre compte, ainsi que de donner des avis techniques aux organes nationaux responsables des activités relatives aux élections. Le Comité consultatif a été informé que bien que peu de progrès aient été accomplis dans les préparatifs des élections, en raison des problèmes survenus dans le processus d'identification et des

questions juridiques relatives à la nationalité du Président qui doivent encore être réglées, les élections demeuraient prévues pour octobre 2005.

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif autorisé*
Observateurs militaires[a]	200
Contingents[a]	6 040
Police civile[a]	350

[a] Effectif autorisé le plus élevé.

15. Le montant de 8 909 400 dollars demandé au titre des observateurs militaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 a été calculé sur la base du déploiement échelonné de 64 observateurs militaires supplémentaires, l'effectif total autorisé de 200 observateurs devant être atteint en septembre 2004. Le montant prévu au titre de l'indemnité de subsistance en mission a été calculé sur la base d'un taux d'abattement pour délais de déploiement de 10 %.

16. Le montant de 140 397 500 dollars prévu au titre des contingents militaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 a été calculé sur la base du déploiement échelonné de 1 036 membres de contingents, l'effectif total autorisé de 6 040 hommes, dont 120 officiers d'état-major devant être atteint en octobre 2004. Un abattement de 5 % pour délais de déploiement a été appliqué, le cas échéant. Le Comité note que des ressources sont prévues pour verser l'élément frais de bouche et frais annexes de l'indemnité de subsistance en mission aux 120 officiers d'état-major du quartier général de la Force, à raison de 54 dollars par personne et par jour du 1er juillet au 31 octobre 2004, en attendant que les dispositions concernant les services de restauration aient été arrêtées.

17. **Le Comité consultatif félicite l'ONUCI pour les progrès considérables accomplis dans la mise en place des contingents et des observateurs militaires**. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 5, le taux de vacance de postes pour le personnel des contingents, qui était de 73 % en mai 2004, a été ramené à 3 %; pour les observateurs militaires, il était de 38 % en mai 2004 et a été ramené à 17 %.

18. Le Comité consultatif a toutefois été informé que le groupe des transports aériens qui figure dans l'organigramme de la composante militaire de la mission (voir A/59/289, annexe, sect. C) n'avait pas été mis en place et que ses huit hélicoptères militaires n'avaient pas été déployés; en outre, il n'avait pas encore été trouvé de pays disposé à fournir les éléments nécessaires. À sa demande, le Comité a été informé que le budget ne prévoyait des ressources au titre de ce groupe, qui devait compter jusqu'à 180 personnes, qu'à partir d'octobre 2004. Toutefois, il y a peu de chances que le groupe soit en place avant la fin décembre 2004. **Le Comité recommande donc que les ressources prévues pour les contingents soient réduites du montant de 849 200 dollars correspondant au coût de 180 membres de contingent pendant une période de trois mois (du 1er octobre au 31 décembre 2004) (voir aussi le paragraphe 37 ci-après**).

19. En ce qui concerne la construction de logements pour les contingents, le Comité consultatif a été informé que tout était mis en œuvre pour accélérer les travaux de sorte que le personnel soit hébergé dans des bâtiments en dur dans les six mois suivant son déploiement.

20. Le montant de 12 801 100 dollars prévu au titre de la police civile pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 a été calculé sur la base d'un déploiement échelonné, l'effectif autorisé de 350 policiers devant être atteint en novembre 2004 au plus tard. Pour les dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance en mission, un abattement de 10 % pour délais de déploiement a été appliqué.

21. Le Comité consultatif note que sur les 350 membres de la police civile autorisés, seuls 210 sont actuellement en place (voir plus haut le paragraphe 5). S'étant enquis de la raison de ce taux de vacance élevé, le Comité a été informé que la mission avait des difficultés à trouver des candidats qui parlent le français, ce qu'elle jugeait essentiel. Le Comité croit comprendre que plusieurs missions rencontrent le même problème. **Il ne recommande pas que le taux d'abattement pour délais de déploiement des membres de la police civile soit révisé dans l'immédiat, mais souligne que le Département des opérations de maintien de la paix doit prendre des dispositions pour régler rapidement le problème.**

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif initialement proposé*[a]	*Prévisions révisées*
Personnel international	401	387
Personnel recruté sur le plan national[b]	457	405
Volontaires des Nations Unies	232	215

[a] Effectif proposé dans le projet de budget présenté pour la période du 4 avril 2004 au 30 juin 2005 (A/58/788). Tient compte des recommandations du Comité consultatif (A/58/806, par. 30 et 32).

[b] Administrateurs et agents des services généraux.

22. Le montant prévu au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, soit 51 173 600 dollars (personnel international : 38 028 200 dollars, personnel recruté sur le plan national : 7 679 000 dollars, Volontaires des Nations Unies : 5 466 400 dollars) a été calculé sur la base d'un déploiement échelonné, l'effectif total autorisé devant être atteint en mars 2005. Les taux d'abattement suivants ont été appliqués pour tenir compte des délais de recrutement : 20 % pour le personnel international, 15 % pour le personnel recruté sur le plan national et 20 % pour les Volontaires des Nations Unies.

Structure de la mission

23. **Le Comité consultatif constate avec satisfaction que plusieurs de ses recommandations concernant la rationalisation de la structure de la mission (voir A/58/806) ont été prises en compte lors de l'établissement des prévisions révisées (voir A/59/289, sect. V).** L'effectif total a été ramené de 1 090 à 1 007 personnes, soit une réduction de 83 personnes. En outre, plusieurs postes de haut niveau ont été déclassés et la cellule d'analyse conjointe a été supprimée de

l'organigramme. Il note aussi que, comme il le jugeait préférable, la Division de l'administration fera rapport au Représentant spécial adjoint principal plutôt que directement au Représentant spécial.

24. Le Comité consultatif prend note de la réaction à sa recommandation tendant à ce que, dans la mesure où il y a des candidats qualifiés en Côte d'Ivoire, la dotation en personnel de la mission soit revue de manière à comprendre davantage de membres recrutés sur le plan national. Il est sensible aux arguments invoqués dans le projet de budget (voir A/59/289, sect. V, recommandation 5), et comprend notamment que la mission a besoin pendant la phase de démarrage d'un personnel qui soit bien préparé et familiarisé avec les pratiques et procédures courantes des Nations Unies, que la sécurité du personnel doit être assurée et que la situation politique actuelle exige la neutralité. **Le Comité demande instamment à la mission de continuer à chercher des candidats nationaux qui conviennent**.

25. Lorsqu'il a examiné le projet de budget initial, qui portait sur la période du 4 avril 2004 au 30 juin 2005, le Comité consultatif s'est longuement entretenu avec les représentants du Secrétaire général au sujet de l'adoption d'une structure à deux piliers, qui supposait la création de deux postes de représentant spécial adjoint, l'un chargé des opérations et de l'état de droit et l'autre de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction. Il a été informé qu'il était prévu de suivre désormais ce modèle pour toutes les opérations de maintien de la paix complexes. Il a recommandé que tant que l'organigramme de la mission n'aurait pas fait l'objet d'une analyse approfondie, le Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction occupe un poste de la classe D-2 et non un poste de sous-secrétaire général comme proposé. Dans le projet de budget considéré (A/59/289), il est à nouveau proposé que le Représentant spécial adjoint ait rang de sous-secrétaire général.

26. À l'occasion de son examen des projets de budget dont il est actuellement saisi, à savoir ceux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (A/59/390), l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (A/59/300) et l'ONUCI (A/59/289), le Comité consultatif a échangé des vues avec les représentants du Secrétaire général au sujet de ce qui ressemble à une structure type applicable aux missions en cours et à venir. Le Comité a présenté des considérations détaillées sur la question dans son rapport sur le projet de budget de la MINUSTAH (A/59/390, par. 17 à 26). Ses commentaires et observations sur la structure proposée pour la MINUSTAH valent aussi, dans une large mesure, pour l'ONUCI.

27. **Le Comité consultatif se félicite de ce qui a été fait jusqu'ici pour rationaliser la structure de la mission; toutefois, certains des points qu'il a soulevés dans son rapport sur l'ONUCI (A/58/806) et dans son rapport sur la MINUSTAH (A/58/390), notamment ceux qui concernent la nécessité d'établir une structure hiérarchique claire et d'éviter la fragmentation et le surclassement des postes, n'ont pas été suffisamment pris en compte.**

28. Le Comité note qu'à l'ONUCI, comme à la MINUSTAH, à l'ONUB, à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), certaines unités, notamment celles qui s'occupent des affaires juridiques, des communications et de l'information et des affaires politiques, rendent compte directement au

Représentant spécial du Secrétaire général. Il a reçu l'assurance que cette organisation découlait des enseignements tirés de l'expérience et s'expliquait par le fait que dans les missions multidimensionnelles, les entités en question appuyaient directement le Représentant spécial dans certaines de ses fonctions. **Le Comité souligne toutefois qu'il faut se garder de reproduire les structures de la mission elle-même au sein du Bureau du Représentant spécial ou du Représentant spécial adjoint. L'objectif doit être de favoriser l'efficacité et la transparence et d'améliorer la gestion; le résultat ne doit pas être une augmentation du nombre de postes ou un reclassement des postes, que ce soit au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général ou dans d'autres unités.**

Recommandations concernant les postes

29. **Compte tenu des observations formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que les révisions suivantes soient apportées au tableau d'effectifs proposé pour l'ONUCI :**

a) Au Bureau du Représentant spécial, le Directeur devrait occuper un poste de la classe P-5 et non de la classe D-1, comme proposé, et exercer tant les fonctions d'assistant spécial auprès du Représentant spécial que celles de chef de l'administration. Il devrait être secondé par un assistant spécial de la classe P-3, qui s'acquitterait également des tâches relatives au protocole. Le poste d'assistant spécial (P-5) et les deux postes de fonctionnaire du protocole (1 poste P-2 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) demandés au paragraphe 14 du projet de budget (A/59/289) devraient être supprimés;

b) Le Représentant spécial adjoint pour la coordination de l'aide humanitaire, le relèvement et la reconstruction devrait occuper un poste de la classe D-2 (voir par. 25 ci-dessus);

c) Tant le Bureau du Conseiller juridique que le Bureau de la communication et de l'information devraient être dirigés par des fonctionnaires de la classe P-5 et non D-1, compte tenu de l'appui que le Siège est en mesure de leur apporter. Dans le cas du Bureau de la communication et de l'information, le poste D-1 devrait être supprimé, et le titulaire du poste P-5 demandé au paragraphe 33 du projet de budget devrait exercer les fonctions de chef du Bureau et de porte-parole.

30. **Le Comité consultatif recommande l'approbation à la classe D-1 du poste de conseiller spécial pour la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), compte tenu du rôle important que son titulaire sera amené à jouer pour assurer une coopération étroite avec la CEDEAO dans le cadre du suivi de l'accord d'Accra III et de l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis.**

31. **Les recommandations ci-dessus sont faites étant entendu que le tableau d'effectifs de l'ONUCI sera réexaminé dans le prochain budget à la lumière des enseignements tirés de l'expérience. Elles se traduiraient par une réduction de 456 100 dollars de l'enveloppe budgétaire proposée.**

3. Dépenses opérationnelles

Formation

32. Le Comité consultatif a été informé que le montant total des dépenses de formation était estimé à 829 066 dollars dans le budget révisé pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, dont 94 600 dollars au titre des formateurs-conseils, 620 544 dollars au titre des voyages aux fins de la formation et 113 922 dollars au titre des frais de formation et des fournitures et services y afférents. Le Comité constate que ce montant a augmenté de façon notable par rapport au montant initialement prévu, lequel était de 570 068 dollars et se décomposait comme suit : 220 600 dollars au titre des formateurs-conseils, 332 433 dollars au titre des voyages aux fins de la formation et 17 035 dollars au titre des frais de formation et des fournitures et services y afférents. Le Comité juge élevé le montant des estimations révisées. D'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, il constate que certains stages de formation se dérouleront en des endroits éloignés de la zone de la mission, tels que Singapour, Los Angeles et Montréal, et que le nombre de personnes désignées pour en bénéficier sera rarement inférieur à deux. **Le Comité engage la mission à dépêcher un nombre moins important de stagiaires dans chaque centre de formation et à mettre en place des programmes de formation des formateurs et de téléformation chaque fois que possible. Il faudrait aussi rechercher des solutions novatrices permettant de régionaliser la formation, dans la mesure où trois missions opèrent actuellement dans la même zone géographique. On pourrait par exemple recourir à des formateurs-conseils pour former le personnel des trois missions ou choisir d'envoyer le personnel nouvellement affecté à l'ONUCI suivre une formation dans la zone relevant de la compétence de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone**.

33. Le Comité consultatif sait bien que les besoins en formation sont plus importants pendant la phase de démarrage d'une mission, mais il appelle l'attention sur le fait que bon nombre des membres du personnel international affectés à l'ONUCI ont déjà travaillé dans d'autres missions et ont donc vraisemblablement déjà suivi des stages de formation. Le Comité a été informé, sur sa demande, que les stages dont ont bénéficié les fonctionnaires mutés d'une mission à une autre ne faisaient pas l'objet d'un suivi systématique. **Le Comité ne voit pas pourquoi l'on ne mettrait pas immédiatement en place un système de suivi applicable à l'ensemble des missions, d'autant que les fonctionnaires internationaux affectés à une mission sont tenus de remplir une notice personnelle. Dans le cas de l'ONUCI, le Comité note que le Bureau du chef des services administratifs comprend un groupe de la formation, qui pourrait se charger du suivi pour le compte de la mission. Le Comité demande que les mesures prises à cet égard soient décrites dans les projets de budget de toutes les opérations de maintien de la paix**.

Consultants

34. Le projet de budget prévoit un montant de 245 000 dollars au titre des consultants auquel la mission fera appel dans le cadre de son programme de formation et dans le cadre de la formation de journalistes locaux aux techniques de journalisme. Le Comité a souhaité savoir s'il ne serait pas possible de confier des activités de formation à des fonctionnaires disposant des qualifications voulues, afin

de réduire ce poste budgétaire. Il a été informé que le montant demandé au titre des formateurs-conseils (voir par. 32) pouvait être réduit de 17 600 dollars. Si les estimations relatives aux formateurs-conseils étaient revues à la baisse, il conviendrait de déduire un montant de 3 400 dollars de la rubrique Consultants pour l'inscrire au poste Frais de formation et fournitures et services y afférents (rubrique Fournitures, services et matériel divers). **Le Comité recommande donc que le montant prévu au titre des consultants soit réduit de 21 000 dollars et qu'un montant supplémentaire de 3 400 dollars soit inscrit à la rubrique Fournitures, services et matériel divers**.

Voyages

35. Le montant des dépenses de voyage pour des raisons autres que la formation est estimé à 1 099 659 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, dont 607 514 dollars au titre des voyages qu'entreprendront des fonctionnaires du Siège dans la zone de la mission. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, une bonne partie de ce montant servira à la Division du soutien logistique (156 998 dollars) et à la Division de l'appui administratif (102 390 dollars). **Le Comité estime que le montant demandé au titre des voyages est excessif et rappelle à la mission que c'est le chef de l'administration qui autorise les voyages imprévus et que celui-ci doit suivre de près les voyages effectués aussi bien dans la zone de la mission qu'à l'extérieur de celle-ci. Ainsi qu'il l'a déjà fait dans le cas de la formation, le Comité demande au Secrétariat d'examiner s'il serait possible que les fonctionnaires du Siège qui se rendent dans une mission à des fins d'appui technique et administratif se rendent par la même occasion dans les autres missions opérant dans la région, ce qui permettrait de limiter le nombre de déplacements**.

Installations et infrastructures

36. Le Comité a été informé qu'un emplacement avait été trouvé pour accueillir le quartier général intégré de la mission à Abidjan. Les travaux de déblayage et de reconstruction de l'ancien hôtel Sebroko étaient en cours et le personnel pourrait commencer à aménager dans les nouveaux locaux à la fin du mois de décembre 2004 ou au début du mois de janvier 2005. Des bâtiments préfabriqués et un dispensaire de niveau I viendront s'ajouter aux bâtiments en dur. Le Comité a été informé que le complexe était relativement bien protégé. **Le Comité se félicite des progrès accomplis et estime que l'établissement d'un quartier général intégré permettra peut-être de réaliser des économies importantes à terme**.

Opérations aériennes

37. Comme indiqué au paragraphe 18, l'unité de transport aérien dont il est question dans l'organigramme de la composante militaire de la mission (A/59/289, annexe) et les huit hélicoptères qui la dotent n'ont pas été déployés. Le budget prévoyait que l'unité serait opérationnelle à compter du 1er octobre 2004, mais il est peu probable qu'elle le soit avant la fin du mois de décembre 2004. **Le Comité recommande donc que le montant demandé au titre des opérations aériennes soit réduit de 4 554 700 dollars équivalant au montant prévu pour huit hélicoptères militaires pour la période de trois mois allant du 1er octobre au 31 décembre 2004**.

Projets à effet rapide

38. Un montant de 800 000 dollars a été demandé au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. Le Comité a été informé, sur sa demande, que le Comité de sélection avait recommandé d'approuver 14 projets d'un coût estimatif de 139 662 dollars (voir annexe III).

Informatique

39. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité, 226 articles informatiques vieux de plus de quatre ans devraient être passés par pertes et profits d'ici au 30 juin 2005. Le Comité a été informé, sur sa demande, qu'il s'agissait de 82 ordinateurs et 82 moniteurs provenant de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), de 29 moniteurs provenant de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et de 40 imprimantes provenant de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Sont également compris un bloc d'alimentation sans interruption de 5 kVa endommagé dans un accident de voiture et deux systèmes d'identification achetés par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) il y a presque 11 ans. Ces deux systèmes sont défectueux et incompatibles avec les systèmes utilisés par l'ONUCI.

IV. Conclusions du Comité consultatif

40. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 sont indiquées au paragraphe 97 du rapport sur le projet de budget (A/59/289). **Compte tenu des observations et recommandations formulées aux paragraphes 18, 29, 31, 34 et 37 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des dépenses soit ramené de 384 350 400 dollars à 5 877 600 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 378 472 800 dollars (montant net : 372 129 600 dollars) aux fins du fonctionnement de l'ONUCI pour l'exercice, en sus de celui de 200 646 600 dollars déjà ouvert en vertu des dispositions de la résolution 58/310 de l'Assemblée générale**.

Documentation

- Projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/59/289)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour la période du 4 avril 2004 au 30 juin 2005 (A/58/806)
- Résolution 58/310 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2004, sur le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2004/697)
- Résolution 1528 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 27 février 2004

Annexe I

État des dépenses, au 24 septembre 2004, pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montants mis en recouvrement (1)*	*Dépenses/engagements de dépenses (2)*
I. Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	2 920,6	1 938,2
Contingents	50 955,2	43 752,6
Police civile	2 995,1	2 063,2
Unités de police constituées	–	–
Total I	**56 870,9**	**47 754,0**
II. Personnel civil		
Personnel international	16 006,6	5 744,5
Personnel recruté sur le plan national	3 999,7	565,8
Volontaires des Nations Unies	1 502,4	490,6
Total II	**21 508,7**	**6 800,9**
III. Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	205,7	–
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	165,4	–
Voyages	954,7	291,1
Installations et infrastructures	36 748,1	5 442,6
Transports terrestres	29 762,2	7 281,5
Transports aériens	21 830,2	9 364,5
Transports maritimes ou fluviaux	–	–
Transmissions	15 380,0	4 306,3
Informatique	5 346,0	1 427,9
Services médicaux	2 555,7	629,0
Matériel spécial	1 502,7	1 140,4
Fournitures, services et matériel divers	7 016,3	209,8
Projets à effet rapide	800,0	–
Total III	**122 267,0**	**30 093,1**
Total brut	**200 646,6**	**84 648,0**

Annexe II

Coopération logistique interrégionale entre les missions

A. Appui matériel reçu d'autres missions

Provenance du matériel	*Bénéficiaire*	*Articles*	*Observations*
Informatique et transmissions			
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	80 imprimantes LaserJet 20 écrans plats de 15 pouces 15 imprimantes portatives à jet d'encre couleur HP 10 imprimantes couleur portatives Canon 50 ordinateurs Compaq EVO 510 30 écrans plats Compaq de 18 pouces 20 ordinateurs portables Compaq EVO 610C 10 télécopieurs numériques HP 9100C	Le matériel fourni est neuf. Le matériel de remplacement acheté par l'ONUCI sera livré à la MINUEE.
Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)	ONUCI	1 server pack (comprenant des blocs d'alimentation sans interruption et des moniteurs) 50 radios VHF Motorola GP 360 1 antenne parabolique orientable de 3,7 mètres de diamètre (incomplète) 29 moniteurs et ordinateurs Dell à 500 MHz	Le matériel fourni est neuf. Le matériel de remplacement acheté par l'ONUCI sera livré à la MINUSIL.
Fournitures médicales			
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	ONUCI	Matériel et fournitures médicales	En attente de règlement au moyen du système de facturation intermissions

B. Appui aérien reçu d'autres missions ou fourni à d'autres missions

L'ONUCI, la MINUSIL et la MINUL organisent actuellement une navette aérienne qui survolera la zone des trois missions sur une base hebdomadaire.

C. Appui fourni à l'ONUCI

Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)	*MINUSIL*	*MINUL*
Non communiqué	La MINUSIL a fourni des services concernant l'atterrissage et la manutention au sol aux appareils de l'ONUCI à Freetown et dans d'autres aérodromes et hélistations en Sierra Leone.	La MINUL a continué d'appuyer l'ONUCI en transportant dans ses appareils des cargaisons et du personnel de l'ONUCI. La MINUL a transporté à titre gracieux du personnel de l'ONUCI sur ses vols régionaux. La MINUL a fourni des services concernant l'atterrissage et la manutention au sol aux appareils de l'ONUCI à Monrovia et dans d'autres aérodromes et hélistations au Libéria.

Annexe III

Présentation générale des projets à effet rapide – état des lieux en septembre 2004

Le Comité de sélection a recommandé que 14 des 78 projets proposés pour l'ONUCI soient approuvés. Le montant des projets recommandés atteint 74 389 222 francs CFA (soit 139 662 dollars des États-Unis*). Au 25 septembre, aucun de ces projets n'était encore achevé.

Organisation	*Type de projet*	*Lieu*	*Montant en francs CFA*	*Équivalent en dollars É.-U.*
ONG Notre Enfance	Activités rémunératrices dans la région rurale de Bouaké	Bouaké	4 200 000	7 885
ONG Collectif des victimes en Côte d'Ivoire	Activités rémunératrices et activités visant à aider les femmes à se réinsérer dans la société	Ferké	4 010 000	7 529
Force Licorne et ONG OAPCAD	Étude en vue de la réinsertion des chasseurs Dozo		8 250 000	15 489
Maison de l'enfance	Documents pédagogiques à l'intention des enfants soldats	Bouaké	3 085 100	5 792
Équipe des observateurs militaires à Danané avec l'appui des autorités locales	Rénovation du Lycée moderne de Danané et des installations de loisirs	Danané	5 359 400	10 062
Comité de gestion de l'école de Lolobo	Rénovation de l'école de Lolobo (à 35 kilomètres de Bouaké)	Lolobo	3 911 100	7 343
Comité de gestion de l'école de Gbenema	Rénovation de l'école de Gbenema	Gbenema	4 136 693	7 766
Conseil régional de Danané	Rénovation du Centre médico-social de Téapleu (sous-préfecture de Zouan Hounien)	Téapleu	3 744 509	7 030
Comité de gestion de l'école primaire de Damé	Rénovation de l'école primaire de Damé (sous-préfecture de Tabagne)	Damé	4 806 000	9 023
Composante Police civile de l'ONUCI	Rénovation de logements à Bangolo	Bangolo	6 948 000	13 045
Comité de gestion des écoles primaires publiques de Tindara	Rénovation et aménagement de l'école	Tindara	5 906 700	11 090
ONG Idelpa Côte d'Ivoire	Augmentation de la portée de la station de radio régionale de Tabou	Tabou	5 970 000	11 208
ONG MAMI	Rénovation d'un dispensaire à Kossandji	Kossandji	6 486 720	12 179
ONG Partages	Popularisation des centres d'écoute	Dans tout le pays	7 575 000	14 222
Total			**74 389 222**	**139 662**

* 1 dollar É.-U. = 532,637 francs CFA (taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 1er octobre 2004).